

Luxembourg, le 15 septembre 2023

Règlement Parc Landewyck – Version 1.2

Landimmo Real Estate Sàrl (ci-après « Landimmo »), en sa qualité de propriétaire, tient à informer les usagers du parc, de l'obligation de respecter les règles suivantes :

1. L'accès au parc est autorisé à l'ensemble du personnel Landewyck ainsi qu'à l'ensemble des locataires du Landewyck Building uniquement du lundi au vendredi de 8h00 à 20h30.
2. L'utilisation du parc Landewyck est strictement interdite la semaine en dehors des horaires prévus ainsi que les weekends et les jours fériés.
3. Landimmo décline toute responsabilité pour le vol et les dégâts causés aux biens personnels lors de la fréquentation du parc.
4. Il est interdit d'inviter des personnes externes dans le parc, sauf autorisation préalable par Landimmo.
5. L'accès à la piscine est strictement interdite et Landimmo décline toutes responsabilités en cas de non-respect de cette règle.
6. Une tenue correcte est requise dans le parc.
7. Il est interdit d'utiliser des enceintes sonores ou tout autre moyen de nature à troubler le calme des lieux.
8. Toute réparation de dégradation commise aux installations et/ou à la végétation sera à la charge de son auteur.
9. Le mobilier installé doit être respecté. Si les meubles sont bougés par les utilisateurs, prière de les replacer à l'endroit initial (voir plan en annexe page 3).
10. Chacun est tenu de s'abstenir de tout comportement de nature à nuire à la propreté, à l'hygiène, aux bonnes mœurs et à l'aspect du parc.
11. Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des déchets de toute nature, ailleurs que dans les corbeilles prévues à cet effet.
12. Il est strictement interdit de jeter des mégots de cigarettes dans le parc. Une vigilance accrue est demandée en période de forte chaleur et de sécheresse !
13. Les plantations doivent être respectées et leur intégrité préservée.

14. Les animaux sont interdits dans le parc.
15. Landimmo a installé un espace Barbecue en face du Landewyck Building (voir plan en annexe). La réservation de cet espace est obligatoire et se fera à la réception du Landewyck Building. Il n'est pas autorisé de déplacer le grill à l'intérieur du parc.
16. Le Barbecue doit être nettoyé après chaque utilisation. Des accessoires seront mis à disposition à la réception du Landewyck Building et devront être rapportés propres, après l'utilisation.
17. En cas d'incident ou accident de personne, le numéro d'urgence à composer est le 112. Une trousse de premier secours ainsi qu'un défibrillateur sont disponibles à l'accueil du Landewyck Building. Les personnes formées aux premiers secours pourront également être alertées, si nécessaire, dans l'attente des secours.
18. Trois ruches sont installées dans le parc à l'arrière du bâtiment Hufeisen le long de la façade. Il est strictement interdit de toucher ou déplacer les installations des ruches. Les personnes allergiques aux piqûres d'abeilles doivent également faire preuve de vigilance dans l'ensemble du parc.
19. La fréquentation du parc implique l'acceptation tacite du présent règlement par tout usager. En cas de non-respect du présent règlement, le ou les usagers indécents pourront se voir interdire temporairement voire définitivement l'accès au parc.
20. Landimmo se réserve la faculté d'adapter à tout moment le présent règlement.
21. Le règlement mis à jour entre en vigueur le 15 septembre 2023, après diffusion préalable aux locataires du Landewyck Building et au personnel Landewyck. Un exemplaire dudit règlement demeurera affiché à l'entrée du parc.